

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le Maire Bernard Cayen et tenue le mardi 10 janvier 2017, à 19h, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175, route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Bernard Cayen, maire
- Monsieur Hugo Morin, conseiller siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Diane Marenger, conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Madame Madeleine Aumond, conseillère siège no.6

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier en tant que secrétaire d'assemblée.

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Monique Mercier, secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sous la présidence de Monsieur Bernard Cayen, la séance est ouverte à 19h00.

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9392

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9393

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Chaque membre ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9394

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 1

Chaque membre ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire 1 du 6 décembre 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire 1 du 6 décembre 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9395

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 2

Chaque membre ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire 2 du 6 décembre 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire 2 du 6 décembre 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION 2017-01-CMD9396

RÈGLEMENT NO SQ 2017-001 « CONCERNANT LE STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC »

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Madeleine Aumond qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-001 R.M. 541-SEC-2017 « *Concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 2017-01-CMD9397

RÈGLEMENT NO SQ 2017-002 « CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC »

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Diane Marenger qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-002 R.M. 542-SEC-2017 « *Concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 2017-01-CMD9398

RÈGLEMENT NO SQ 2017-003 « CONCERNANT LES NUISANCES APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC »

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Denis Brazeau qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-003 R.M. 543-SEC-2017 « *Concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 2017-01-CMD9399

RÈGLEMENT NO SQ 2017-004 « CONCERNANT LE COLPORTAGE APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC »

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-004 R.M. 544-SEC-2017 « *Concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 2017-01-CMD9400

RÈGLEMENT NO SQ 2017-005 « CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC »

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Madeleine Aumond qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-005 R.M. 545-SEC-2017 « *Concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 2017-01-CMD9401

RÈGLEMENT NO SQ 2017-006 « CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU DE L'AQUEDUC PUBLIC APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC »

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Hugo Morin qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-006 R.M. 546-SEC-2017 « *Concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 2017-01-CMD9402

RÈGLEMENT NO SQ 2017-007 « CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC »

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Michel Guy qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-007 R.M. 547-SEC-2017 « *Concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 2017-01-CMD9403

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 538-TRA-2017 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE CHEMIN LAC BOIS-FRANC DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Hugo Morin qu'un règlement d'emprunt portant le numéro 538-TRA-2017 décrétant un emprunt pour des travaux réalisés sur le chemin Lac Bois-Franc dans le cadre du programme accélération des investissements sur le réseau routier local, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 2017-01-CMD9404

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 539-TRA-2016 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA FERME-JOSEPH DANS LE CADRE DU PROGRAMME REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette qu'un règlement d'emprunt portant le numéro 539-TRA-2016 décrétant un emprunt pour des travaux sur le chemin de la Ferme-Joseph dans le cadre du programme redressement des infrastructures routières locales, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 2017-01-CMD9405

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 548-TRA-2017 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA BAIE-DAVIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Denis Brazeau qu'un règlement d'emprunt portant le numéro 548-TRA-2017 décrétant un emprunt pour des travaux sur le chemin de la Baie-Davis dans le cadre du programme accélération des investissements sur le réseau routier local, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9406

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 10 janvier 2017 totalise 134 388.24\$ et se détaille comme suit :

Comptes à payer : 48 191.45\$

Comptes payés : 45 602.67\$

Salaires : 40 594.12\$

Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires

- employés : 1 002.63\$ - élus : 128.79\$

Chèque ou prélèvement annulé : 7642, 7692

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

D'ADOPTER la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9407

SUBVENTIONS DEMANDÉES – ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

D'AUTORISER le versement des subventions suivantes:

- Pakwaun 2017	300\$
- Association Sauvetage Haute-Gatineau	250\$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9408

MANDAT POUR LA PERCEPTION DES COMPTES EN SOUFFRANCE

CONSIDÉRANT QUE des comptes de taxes municipales et autres montants dus pour l'année 2016 demeurent impayés malgré les états de compte et l'avis envoyé aux propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire éviter le délai de prescription de certaines taxes et autres montants dus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité mandate la firme Lapointe Beaulieu avocats pour la perception des comptes depuis plusieurs années et que leur prestation de service est excellente;

CONSIDÉRANT QUE les frais de perception des comptes en souffrance sont avantageux;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

DE MANDATER la firme Lapointe, Beaulieu, avocats pour la perception des taxes municipales et autres montants en souffrance pour l'année 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9409

REMBOURSEMENT POUR L'UTILISATION D'UN CELLULAIRE PERSONNEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fournissait des cellulaires au maire et à la contremaître des travaux publics dans le cadre de leurs fonctions et que ces appareils ont été annulés puisqu'ils étaient devenus obsolètes;

- CONSIDÉRANT QUE** le maire et la contremaître des travaux publics utilisent présentement leur cellulaire personnel dans le cadre de leurs fonctions ;
- CONSIDÉRANT QUE** M. Mario Lacourcière a été nommé chef d'équipe et qu'il utilise son cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de dédommager le chef d'équipe pour l'utilisation de son cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :
- DE REMBOURSER** à M. Mario Lacourcière 50% du coût de son forfait cellulaire jusqu'à concurrence du montant que la municipalité assumerait si elle lui fournissait un appareil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9410

DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a résolu de faire l'acquisition d'une niveleuse et qu'il sera nécessaire de déboursier un montant comptant;
- CONSIDÉRANT QUE** des contrats ont été octroyés pour la réfection des conduites d'égout, des conduites d'eau et de la chaussée des rues Tremblay et Réjean;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déjà déboursé des sommes pour des travaux pour lesquels les subventions ne sont pas encore versées par les différents paliers de gouvernement;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :
- DE DEMANDER** à l'institution financière de la Municipalité, soit la Caisse Populaire Desjardins de la Haute-Gatineau, une augmentation de la marge de crédit existante à 1 500 000\$;
- DE MANDATER** M. Bernard Cayen, maire et M. Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents nécessaires à cette transaction.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9411

SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités et MRC intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudiqué;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15% des primes totales versées par la municipalité;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9412

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA PROJET

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada accorde un financement aux organismes sans but lucratif, aux employeurs du secteur public ainsi qu'aux petites entreprises afin de créer des emplois d'été pour les étudiants âgés de 15 à 30 ans;

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire profiter de ce programme pour embaucher des étudiants pour la réalisation d'un projet;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a obtenu une lettre d'entente avec la Confédération des Syndicats nationaux (CSN) afin que ces emplois étudiants ne viennent pas à l'encontre de l'application de la convention collective;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :
- D'ENTREPRENDRE** les démarches nécessaires afin de présenter une demande en ce sens au programme emploi d'été Canada.
- D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents nécessaires.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9413

DEMANDE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS RELATIVEMENT AU DOSSIER DU BOIS DE SCIAGE

- CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été interpellée par le gouvernement du Québec relativement au dossier du bois de sciage et plus particulièrement quant à l'imposition de droits compensatoires par les États-Unis au Canada;
- CONSIDÉRANT QUE** la FQM demande à ses membres de se mobiliser et de transmettre une lettre aux ministres fédéraux pour s'assurer que les droits qui pourraient être imposés ne le soient pas au détriment du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** la FQM transmet deux modèles de lettres à transmettre dès que possible au ministre fédéral des Ressources naturelles et à la ministre fédérale du Commerce international;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire appuyer la FQM dans ce dossier;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :
- D'ENVOYER** les lettres proposées par la FQM aux ministres fédéraux concernés et de transmettre une copie de ces lettres au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Luc Blanchette, à la ministre de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation, Mme Dominique Anglade, au président de la FQM, M. Richard Lehoux et au député fédéral de Pontiac, M. William Amos.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9414

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2016-05-CMD9209 – AFFECTATION DES SURPLUS LIBRES - PROJETS 2016

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu d’abroger la résolution 2016-05-CMD9209 – affectation des surplus libres – projets 2016;

CONSIDÉRANT QUE certaines de ces affectations ont été révisées et qu’il y a lieu de modifier ces affectations;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D’ABROGER la résolution 2016-05-CMD9209.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9415

AFFECTATION DES SURPLUS LIBRES - PROJETS 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté son plan triennal d’immobilisations 2016-2018;

CONSIDÉRANT QU’ un tableau des projets réalisés et à être réalisés en 2016 a été dressé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu l’utilisation des surplus accumulés pour financer certains projets prévus au plan triennal d’immobilisations 2016-2018;

CONSIDÉRANT QUE la procédure exige que les affectations soient approuvées par résolution;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D’AFFECTER les surplus libres aux différents projets tels que décrits dans le tableau suivant :

Achat d’une remorque à asphalte	25 925.61\$
Achat de chaises (conseil)	1 962.21\$
Bornes sèches (lac Isidore, chemin Lac Bois-Franc)	12 390.97\$
Stationnement	15 000.00\$
Habits de combat incendie (3)	5 889.80\$
Appareil APRIA incendie	2 600.00\$
Lumières de rue (3)	7 000.00\$
Équipement à neige	48 417.09\$

Accès public lac 31-Milles	21 722.00\$
Achat de 7 chapeaux, 1 paire de bottes	2 661.43\$
Plaque vibrante, siège de niveleuse	2 866.16\$
Réfection des chemins ou rues	
Robert	16 076.78\$
Richard	3 494.86\$
Lac Bois-Franc	23 507.90\$
Ferme-Joseph	12 108.44\$
Jean	4 468.16\$
Morin	4 090.17\$
Traitement de surface :	
Montreuil	19 867.31\$
Langevin	9 178.48\$
Déchiqueteuse	1 469.81\$

D’AFFECTER l’excédent du coût des travaux par rapport à la subvention de 32 435.00\$ de la députée pour le chemin Baie-Davis.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9416

ABROGATION DE L’AVIS DE MOTION NO 2016-09-CMD9305 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 350 000\$ ET UN EMPRUNT DE 150 000\$ POUR L’ACHAT D’UNE NIVELEUSE

CONSIDÉRANT QU’ il a été décidé par le conseil municipal de modifier le mode de financement pour l’acquisition d’une niveleuse depuis l’avis de motion donné en septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu d’abroger l’avis de motion donné sous le no 2016-09-CMD9305 puisqu’aucun règlement ne sera adopté suite à cet avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D’ABROGER l’avis de motion no 2016-09-CMD9305 décrétant une dépense de 350 000\$ et un emprunt de 150 000\$ pour l’achat d’une niveleuse puisqu’aucun règlement ne sera adopté suite à cet avis de motion.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

TRANSPORT ET VOIRIE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9417

INTÉRÊT POUR UNE ENTENTE DE SERVICE CONCERNANT LE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ D'AUMOND

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait l'acquisition d'une niveleuse neuve dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Aumond a manifesté son intérêt à conclure une entente de service pour le nivelage de ses chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QU' il y a un intérêt de la part de la Municipalité à fournir un tel service à la municipalité d'Aumond;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu rédiger une entente satisfaisante pour les deux parties à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

D'OFFRIR à la municipalité d'Aumond le service pour le nivelage de leur chemins municipaux.

DE SIGNER l'entente à cet effet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9418

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2016-09-CMD9314

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le titre de la résolution;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la résolution no 2016-09-CMD9314 puisqu'il y a eu modification du mode de financement pour l'achat de la niveleuse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit utiliser 250 000\$ de ses surplus cumulés ainsi que 50 000\$ de son fonds de roulement afin de financer une partie de l'achat de la niveleuse neuve;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

DE MODIFIER la résolution no 2016-09-CMD9314 de la façon suivante :

- Modifier le titre de la résolution par:
Achat d'une niveleuse neuve
- Modifier le 4^e considérant par:
la Municipalité prévoit utiliser 250 000\$ de ses surplus cumulés ainsi que 50 000\$ de son fonds de roulement afin de financer une partie de l'achat de la niveleuse neuve
- Supprimer le 5^e considérant
- Modifier la ligne D'UTILISER par:

D'UTILISER 250 000\$ de ses surplus cumulés ainsi que 50 000\$ de son fonds de roulement afin de financer une partie de l'achat de la niveleuse neuve.

- Modifier la ligne DE FINANCER par:
DE FINANCER la balance par crédit-bail.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9419

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Délage a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2017;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la fiche technique d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

- QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE** la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- QU'UN** exemplaire de la présente résolution, soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9420

OCTROI DU CONTRAT DE LOCATION CRÉDIT-BAIL

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a choisi de compléter le financement de la niveleuse par crédit-bail sur une période de cinq ans par la résolution no 2016-12-CMD9380;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres dans le but d'obtenir le solde du financement au meilleur taux sur crédit-bail dans cette même résolution;
- CONSIDÉRANT QUE** 4 soumissionnaires ont déposé une offre pour un taux de crédit-bail;
- CONSIDÉRANT QU'** une offre a été reçue après la période de fermeture de l'appel d'offres, qu'une offre a été faite par courriel alors qu'il était spécifié à l'appel d'offres que ces dernières devaient parvenir à la municipalité sous enveloppe scellée;
- CONSIDÉRANT QUE** 2 offres reçues sont conformes à l'appel d'offres, soit les suivantes :
- | | |
|---------------------------|-------|
| - Crédit municipal REXCAP | 6.09% |
| - Meridian One Cap | 4.95% |
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :
- D'OCTROYER** le contrat de location à Meridian One Cap pour un taux de 4.95%.
- D'AUTORISER** Monsieur Bernard Cayen, maire et Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents nécessaires à cette transaction.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9421

AFFICHAGE DU POSTE DE CONTREMAITRE AUX TRAVAUX PUBLICS

- CONSIDÉRANT QUE** la contremaitre aux travaux publics quitte ses fonctions le 13 janvier 2017;

- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de pourvoir ce poste dans les meilleurs délais;
- CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire de faire l'affichage du poste afin de recevoir des candidatures;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :
- D’AFFICHER** le poste de contremaître aux travaux publics dans les médias et les plateformes municipales.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9422

ACCEPTATION DU RAPPORT DES TRAVAUX CHEMIN DE LA BAIE-DAVIS

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil approuve le rapport des dépenses de 33 072.08\$ relativement aux travaux exécutés sur le chemin de la Baie-Davis pour lesquels une subvention de 32 435\$ a été accordée dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin de la Baie-Davis dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :
- D’ACCEPTER** le rapport et d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de la Baie-Davis conformément aux exigences du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour lesquels la gestion incombe à la municipalité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9423

VENTE D'UN ÉQUIPEMENT DE VOIRIE

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire se départir d'un équipement de voirie, en l'occurrence une niveleuse de marque John Deere modèle 672B - 1988;
- CONSIDÉRANT QUE** l'aliénation d'un équipement municipal doit être fait à titre onéreux, selon l'article 6.1 du *Code municipal*, et que la Municipalité doit s'assurer d'en obtenir un juste prix;
- CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire d'offrir cet équipement par soumission publique;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

DE VENDRE la niveleuse John Deere modèle 672B - 1988 par soumission publique et de publier un avis dans le journal local.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9424

ACHAT DE BACS À DÉCHETS ET RECYCLAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité c'est doté d'un règlement régissant la cueillette, le transport et la disposition des matières résiduelles sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement définit les contenants devant servir à la collecte des matières résiduelles et recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a épuisé son stock de bacs et qu'il est nécessaire d'avoir une réserve de ces contenants;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégage :

D'ACHETER 20 bacs noirs pour les matières résiduelles et 20 bacs bleus pour les matières recyclables afin de constituer une réserve de bacs pour les besoins des contribuables.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9425

REMERCIEMENT AU CLUB OPTIMISTE DÉLÉAGE POUR L'ORGANISATION DU NOËL DES ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste Délégage 2015 a réalisé l'organisation du Noël des enfants en décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal apprécie grandement ce geste du Club et désire lui adresser ses plus sincères remerciements pour cette implication dans la communauté;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégage :

DE REMERCIER le Club Optimiste Délégage 2015 pour la réalisation de cette activité qui connaît un très grand succès chaque année.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9426

ACCÈS PUBLIC AU 31-MILLES – OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de finaliser et de corriger certains travaux de l'accès public au Lac 31-Milles;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de faire l'installation d'une toile de jute et d'un cordon de bouées afin de contenir une colonie de myriophylles à épis;

CONSIDÉRANT QU' une offre de service a été présentée par AP Enviro-conseil pour l'élaboration, la coordination et la supervision du projet;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'ACCEPTER l'offre de AP Enviro-Conseil pour l'élaboration, la coordination et la supervision des travaux à réaliser sur l'accès public au lac 31-Milles pour un montant de 2 875\$ plus les taxes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier assure le suivi des périodes de questions des séances ordinaires et extraordinaires du 6 décembre 2016.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 2017-01-CMD9428

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, de lever la présente séance ordinaire à 19h35.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Henri-Claude Gagnon, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Henri-Claude Gagnon

Pour les résolutions : 2017-01-CDM9406, 9407, 9408, 9409, 9410, 9411, 9419, 9420, 9424, 9426.

Je, Bernard Cayen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Cayen
Maire

Henri-Claude Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier